



## REGLEMENT DU CRITERIUM EXCELLENCE U12-U13 « CLAUDE LACHICHE »

### **Article 1 : Administration**

La District du Val de Marne de Football organise annuellement sur son territoire une épreuve intitulée « Critérium U12-U13 Claude Lachiche » réservée aux clubs libres de son territoire **sur invitation**.

### **Article 2 : La Commission d'Organisation**

La Commission du Football à Effectif Réduit et le CDT DAP en collaboration avec la Direction Administrative du District du Val de Marne de Football organisent et administrent ce Critérium.

### **Article 3 : Engagements**

Les engagements doivent parvenir au secrétariat du District du Val de Marne de Football avant la date limite fixée par la Commission d'Organisation. Le nombre de clubs participants à cette épreuve est de **16 maximums (2 poules de 8)**.

#### Obligations d'encadrement :

**Educateur (rice) U12 : Module U13 + licence animateur**

**Educateur (rice) U13 : CFF2 + licence Educateur Fédéral**

L'engagement du club à cette épreuve est soumis à :

- L'étude du formulaire d'engagement
- La validation de cette candidature par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

### **Article 4 : Calendrier**

Les rencontres se jouent le Samedi suivant selon le calendrier établi par le District du Val de Marne de Football. Le coup d'envoi des rencontres est compris entre 10h00 et 14h00 sur le terrain du club premier nommé, sauf accord écrit des deux clubs.

Les équipes ont la faculté de disputer leur rencontre à une date autre que celle prévue au calendrier (période de régularisation), après accord écrit des 2 clubs et validation par le District du Val de Marne de Football. ***Seuls les tours de coupe ou challenge sont prioritaires sur le Critérium U12-U13 « Claude Lachiche ».***

### **Article 5 : Système de l'épreuve**

L'épreuve se déroule selon les modalités suivantes :

#### ***1. Phase 1***

**Les clubs reçoivent ou se déplacent avec une équipe U12 et une équipe U13.** Toutes les équipes de la poule se rencontrent. Un rassemblement dans un Five est prévu au cours de cette phase (à confirmer). Un classement est effectué à la fin de ces journées. Ce classement n'est pas publié.

Victoire = 4 points



Nul = 2 points

Défaite = 1 point

Epreuve technique = 1 point

## **2. Phase Futsal**

Elle se déroule au mois de janvier :

- 2 journées Futsal (dans la mesure des gymnases mis à disposition)

Pour le Futsal, **chaque club doit proposer un gymnase sur au moins une des 2 dates arrêtées** au calendrier pour l'accueil de la phase futsal (mise à disposition d'un gymnase le samedi après-midi ou le dimanche matin) au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre.

## **3. Phase 2**

5 journées sont prévues de janvier à avril. Un rassemblement dans un Five est prévu au cours de cette phase (à confirmer).

## **4. Phase 3**

3 journées sous forme de plateau à 3 équipes aux mois de mai et juin sont prévues.

**Principe :**

Pratique du Football à 11 pour la découverte de ses particularités

Pour la Phase 3, **chaque club doit proposer un terrain sur au moins une des dates arrêtées au calendrier** pour l'accueil de la phase 3 (mise à disposition d'un terrain pour la pratique du football à 11) au plus tard le **1<sup>er</sup> décembre**.

## **5. Le Défi Technique**

Avant chaque rencontre a lieu une épreuve technique. L'équipe qui accueille doit fournir le matériel nécessaire à la bonne réalisation du défi. Cette épreuve donnera 1 point de plus (cumulable avec les points obtenus par la rencontre) à l'équipe qui remporte le défi.

## **Article 6 : Lois du jeu**

Elles sont identiques à celles des Plateaux U12-U13.

### **Rappels :**

#### **La pause coaching:**

Mise en place d'une pause coaching de 2 minutes obligatoire à la 15<sup>ème</sup> minute de chaque période.

La gestion du temps sera effectuée par l'arbitre.

Attitudes à observées :

- Limitation des interventions des éducateurs au cours de la partie.
- Uniquement des encouragements et des renforcements positifs relatifs aux tentatives et aux attitudes des enfants.
- Interventions et conseils ciblés pendant les deux minutes de la pause coaching.

**Important :**



2 zones techniques doivent être matérialisées comme indiqué en annexe (4x2m de chaque côté du but de football à 11). Les remplaçants doivent obligatoirement porter une chasuble.

**Arbitrage :**

1. Arbitrage central :

- un arbitre Foot à Effectif Réduit présenté par le club recevant
- un Dirigeant présenté par le club recevant ou un arbitre Foot à Effectif Réduit présenté par le club visiteur.
- un Jeune Arbitre présenté par le club recevant.

2. Arbitres assistants

- Les joueurs remplaçants.

Passage égalitaire de tous les joueurs au cours de la saison.

**Période maximale de 15mn par joueur.**

Rotation à chaque pause coaching et mi-temps.

En cas d'absence de remplaçants, la touche est effectuée par un jeune ou un adulte volontaire.

**NB : la présence d'arbitres assistants licenciés est obligatoire pour chaque rencontre.**

Dans tous les cas, la rencontre doit être dirigée par une personne licenciée inscrite sur la feuille de rencontre.

**Article 7 - Qualifications**

Conformément aux R.G de la F.F.F (Article - 141 Vérification des licences):

1. Pour les joueurs et joueuses des catégories U6 à U13 et U6F à U13 F, le dirigeant doit certifier sur l'honneur l'identité et la qualification des joueurs et joueuses sans licence (cette mention devant figurer sur la feuille de match) et présenter obligatoirement la demande de licence de la saison en cours dûment complétée sans les conditions susvisées ou un certificat médical (original ou photocopie) de non contre-indication à la pratique du football établi au nom de chacun des joueurs concernés, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite. A défaut de présentation de ce certificat médical, ces joueurs et joueuses ne pourront prendre part à la rencontre.

2. Seul l'éducateur titulaire d'une licence ("Animateur Fédéral", "Éducateur Fédéral", "Technique Régionale" ou "Technique Nationale") peut inscrire son nom, prénom et numéro de licence dans le cadre réservé à l'éducateur sur la feuille de match.



**Article 8 : Forfaits / rencontres neutralisées (rencontres non jouées avant la date butoir)**

Une rencontre non jouée en cours de saison (forfait ou neutralisée) entraîne l'exclusion du club du « Critérium U12-U13 Claude Lachiche » la saison suivante, sauf cas particulier qui sera étudié par le Comité de Direction du District. Les décisions sont sans appel.

**Article 9 : Application des Règlements**

La non application des règlements entraîne l'exclusion du club du « Critérium U12-U13 Claude Lachiche » la saison suivante, sauf cas particulier qui sera étudié par le Comité de Direction du District. Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission du Football à Effectif Réduit et en dernier ressort par le Comité de Direction du District sauf pour les cas disciplinaires. Les décisions sont sans appel.

**Article 10 : Rappel**

Article 160 des règlements généraux de la FFF : Nombre de joueurs « Mutation »

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une « licence mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de rencontre est limité à quatre dont deux maximums ayant changé de club hors délai au sens de l'article 92.1 des présents règlements.